

Élections législatives 2022

Dimanches 12 et 19 juin 2022



Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018.

Vous avez jusqu'au 6 mai pour vous inscrire pour les voter aux élections législatives.

Exception : les personnes qui ont 18 ans ou qui reçoivent la nationalité française peuvent s'inscrire jusqu'au 31 mars.

Pour vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales d'Osny et connaître l'adresse de votre bureau de vote :

[Interroger votre situation électorale](#)

Comment s'inscrire ?

- soit en ligne sur service-public.fr
- ou au service état-civil, sur rdv au 01 34 25 42 22 ou par mail à etatscivil@ville-osny.fr

Vous pouvez aussi déposer le dossier d'inscription complet (Cerfa rempli accompagné des pièces ci-dessous).

Pièces à fournir

- pièce d'identité en cours de validité ;
- justificatif de domicile de moins de 3 mois à vos nom et prénom, ou attestation sur l'honneur des parents ou de la personne qui vous héberge.

Conditions à remplir

- avoir la nationalité française ;
- résider à Osny ;
- avoir 18 ans.

Attention aux arnaques : l'inscription en ligne sur les listes électorales est gratuite. Si un site vous demande de l'argent, fuyez-le !

Service état-civil

01 34 25 42 22

etatcivil@ville-osny.fr

Liens utiles

[Interroger votre situation électorale](#)